

Juger ou condamner ?

« ...que les prophètes parlent, deux ou trois, et que les autres jugent (*διακρίνειν*) » (1 Cor. 14:29)

« et ils reçurent la parole avec toute bonne volonté, examinant (*ἀνακρίνειν*) chaque jour les Écritures pour voir si les choses étaient ainsi » (Actes 17:11)

Le verbe *juger*, en français, est assez large pour inclure différents sens, de *discerner* jusqu'à *condamner*, comme dans les expressions « selon ce que je peux en juger (discerner) » ou « il les juge (condamne) ». Le grec possède le verbe *κρίνειν*¹, lequel signifie simplement *juger*. C'est le contexte qui, dans ce cas, détermine la nuance exacte à lui donner, mais dans la plupart des cas, *juger* convient parfaitement.

Or ce verbe peut être préfixé par diverses particules (*ἀνα, δια, ἐκ, κατα, συν, ἀπό*) qui en précisent et enrichissent le sens. Il est donc essentiel, dans ces cas, de saisir le sens exact du mot employé afin de ne pas en faire une application erronée. Par exemple, les versions anglaises Authorized Version et Revised Version font parfois la confusion entre juger et condamner, ou entre jugement et condamnation (voir ci-dessous).

Il n'est pas étonnant d'entendre dire parfois que les saints n'ont pas le droit de porter un jugement sur ce que pense ou dit l'un ou l'autre d'entre eux. Or des passages comme Actes 17:11 ou 1 Corinthiens 14:29 montrent qu'ils le peuvent et le doivent. Les saints sont appelés à toujours examiner ce qui est dit ou écrit, si cela est conforme aux Écritures. C'est un devoir et une sage précaution divine, clairement enseignés par la Parole de Dieu : « que les autres jugent ». Il faut pouvoir aussi discerner entre « le bien et le mal » (Héb. 5:14). Dans ces deux derniers versets, la particule jointe au verbe *juger*, *κρίνειν* est *διά*, littéralement à *travers*, *par*, avec l'idée d'une séparation entre les choses, amenée par une due et soigneuse réflexion.

Cela n'a rien à voir avec l'emploi de *κατακρίνειν*. Ici, la particule *κατά*, littéralement *vers*, *contre*, apporte l'idée, non pas d'une déclaration prononcée, mais d'une condamnation appliquée à l'encontre de quelqu'un. Sans la présence explicite de cette particule, il n'est pas correct de donner une telle application négative au verbe *juger*. Les passages de la Parole de Dieu employant le verbe *κατακρίνειν* sont les suivants : Matt. 12:41, 42 ; 20:18 ; 27:3 ; Marc 10:33 ; 14:64 ; 16:16 ; Luc 11:31, 32 ; Jean 8:10, 11 ; Rom. 2:1, 8:3, 34 ; 14:23 ; 1 Cor. 11:32 ; Hébr. 11:7 ; 2 Pierre 2:6. Dans tous ces passages, la Bible Darby traduit ce verbe par *condamner*. Ailleurs jamais, sauf dans un seul cas en Matt. 20:18 et Luc 24:20, où JND traduit *εἰς κρίμα θανάτου*, non pas par (littéralement) *pour₁ un jugement₂ de mort₃*, ce qui serait peu français, mais par *pour₁ [être] condamné₂ à mort₃*². Cette exception est aussi justifiée par Marc 10:33 et 14:64.

Dans la traduction anglaise de JND, on trouve les précisions suivantes :

- Luc 20:47 : *Krima*, litt. : sentence ou peine prononcée à l'égard de l'infraction reprochée, voire l'accusation elle-même en tant que fondement du jugement ; non pas le fait de la condamnation.
- 1 Cor. 11:29 : *Krima*, c'est-à-dire tout ce qui peut nous être imputé ou faire l'objet d'une décision ou sentence prononcée par un juge, comme résultat d'une faute (Rom. 13:3). Par exemple, le *krima* de Christ était inscrit sur la croix.
- 1 Cor. 11:31 : Ici, l'expression « si nous nous jugeons [*διακρίνειν*] nous-mêmes » n'a pas le même sens en grec que le terme jugé [*κρίνειν*] utilisé plus loin dans ce verset 32, mais il a le sens de *discerner* le corps du Seigneur, comme au verset 29. Or *discerner* n'implique pas l'exercice actif d'un jugement sur notre propre état, ni un examen minutieux formel. Ici, le sens est le suivant : si je m'examine et me juge moi-même, je ne serai pas soumis à un jugement effectif de la part du Sei-

¹ d'où proviennent en français les mots *crise* ou *critique*.

² Quant à la Version Autorisée anglaise, elle traduit à tort, *κρίνειν* par *condamner* en Actes 13:27 et 1 Cor. 11:31, et *κρίμα* par *condamnation* en Marc 12:40, Luc 20:47, 23:40, 24:20, Rom. 3:8, 1 Tim. 3:6, 5:12 et Jude 4.

gneur. Se juger soi-même a ce sens en anglais, tandis que le jugement du Seigneur est perçu comme le résultat positif d'une sentence prononcée à notre égard.

- 1 Tim. 3:6 : *Krima* est le *motif* pour lequel une personne devait être accusée. Ils ont affiché le *krima* du Seigneur sur la croix, ce pour quoi il a été accusé – le chef d'accusation. C'est ainsi qu'il est utilisé ici. Le diable, quant à lui, était enflé d'orgueil à cause de sa propre excellence, et il fut accusé de ne pas demeurer pas dans la vérité. D'où vient, dans un sens très fort, notre mot *crime*...
- Jude 4 : *Krima* : non pas l'acte de condamnation, mais *la raison* pour laquelle ils sont jugés...

Luc 11:31 et 32 par exemple, ou Rom. 5:16, où se trouvent ces deux termes, permettent de bien comprendre leurs différentes significations.

Il est donc essentiel que les chrétiens puissent faire la différence entre le fait d'examiner les choses qui sont dites ou écrites pour relever ce qui ne serait pas conforme à l'Écriture, et le fait de condamner les propos (ou les personnes qui les formulent). Le premier, *examiner, juger dans le sens de discerner*, est le privilège de *l'amour selon Dieu*³. Celui-ci cherche sincèrement le bien profond du frère ou de la sœur chez qui il y a peut-être quelque chose à redresser, et il sait lui parler avec vérité et avec grâce, avec le Seigneur, de manière à ce que celui-ci soit « gagné » (comp. Jean 13:1 avec Jean 13:2-17 ; – cf aussi 1 Jean 2:10-11 ; 3:11, 14, 18 ; 4:7-8, 11-12, 21 ; 5:1-2, 16a). C'est bien différent de *l'amour fraternel*⁴ qui a un caractère affectif, familial ou social parmi les enfants de Dieu, lequel trouve aussi sa place dans la Parole de Dieu, mais qui ne doit pas être confondu avec l'amour divin. Cf Jean 21:15-17 où ces 2 verbes sont utilisés.

³ ἀγαπάω, *aimer* ; ἀγάπη, *l'amour*, dont est tiré en français le mot agape.

⁴ φιλέω, *aimer (tendrement)* ; φιλία, *l'amour (l'affection)*.

Annexe 1

« Q. – Quelle est la différence précise entre κρίνειν, ἀνακρίνειν, διακρίνειν, ἐγκρίνειν, κατακρίνειν et συγκρίνειν dans l'usage du Nouveau Testament ?

R. – Le sens de la première forme, ou forme simple, est « juger », ἀνακρίσις étant le terme technique désignant l'enquête préalable ou l'instruction préliminaire. Comparez 1 Cor. 2:15 ; 4:3-5 ; 9:3 ; 10:25, 27 dans le texte grec, ainsi que Actes 25:26 (substantif). Mais διακρίνειν signifie « discerner », ce qui est juste en 1 Cor. 11:29 mais serait inapproprié au verset 31 ; car la forme simple ne signifie pas « condamnation » mais « jugement », et même s'oppose à celle-là. De même, συγκρίνειν s'oppose clairement à ἀνακρίνειν en 1 Cor. 2, et signifie la communication faisant autorité dans les choses spirituelles exposées par des moyens spirituels, et non le fait de les analyser ou de les examiner. En Jean 5:22-29, la confusion de la Version Autorisée est extrême et gravement trompeuse. Le mot juste est « juger » ou « jugement » tout au long du passage, et non « condamnation » comme au verset 24, ni « damnation » comme au verset 29 ; car notre Seigneur oppose la « vie » au « jugement », bien que le résultat soit ici le même. En 1 Cor. 11, le « jugement » est présent, au sens temporel seulement, par opposition à la condamnation définitive et éternelle (κατακρίνειν). Associé à ἀπό, le verbe signifie « répondre », comme il se doit en 2 Cor. 1:9, et non « sentence », comme nous pourrions ajouter. »

Bible Treasury, vol. N3, p. 176

Références mentionnées

« Mais celui qui est spirituel discerne (**ἀνακρίνειν**) toutes choses ; mais lui n'est discerné (**ἀνακρίνειν**) par personne » (1 Cor. 2:15)

« Mais il m'importe fort peu, à moi, que je sois jugé (**ἀνακρίνειν**) par vous, ou de jugement d'homme ; et même je ne me juge (**ἀνακρίνειν**) pas moi-même. Car je n'ai rien sur ma conscience ; mais par là je ne suis pas justifié ; mais celui qui me (**ἀνακρίνειν**) juge, c'est le Seigneur. Ainsi ne jugez (**κρίνειν**) rien avant le temps... » (1 Cor. 4:3-5)

« C'est ici ma défense auprès de ceux qui m'interrogent (**ἀνακρίνειν**) » (1 Cor. 9:3)

« Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie, sans vous enquérir (**ἀνακρίνειν**) de rien à cause de la conscience » (2 fois) (1 Cor. 10:25, 27)

« ...en paroles enseignées de l'Esprit, communiquant (**συγκρίνειν**) des choses spirituelles par des moyens spirituels... Or l'homme animal ne reçoit pas les choses qui sont de l'Esprit de Dieu, car elles lui sont folie ; et il ne peut les connaître, parce qu'elles se discernent (**ἀνακρίνειν**) spirituellement. Mais celui qui est spirituel discerne (**ἀνακρίνειν**) toutes choses ; mais lui n'est discerné (**ἀνακρίνειν**) par personne » (1 Cor. 2:13-15)

« Mais que chacun s'éprouve soi-même, et qu'ainsi il mange du pain et boive de la coupe ; car celui qui mange et qui boit, mange et boit un jugement (**κρίμα**) contre lui-même, ne distinguant pas le corps. C'est pour cela que plusieurs sont faibles et malades parmi vous, et qu'un assez grand nombre dorment. Mais, si nous nous jugeons (**διακρίνειν**) nous-mêmes, nous ne serions pas jugés (**κρίνειν**). Mais quand nous sommes jugés (**κρίνειν**), nous sommes châtiés par le Seigneur, afin que nous ne soyons pas condamnés (**κατακρίνειν**) avec le monde. Ainsi, mes frères, quand vous vous réunissez pour manger, attendez-vous l'un l'autre ; si quelqu'un a faim, qu'il mange chez lui, afin que vous ne vous réunissiez pas pour être jugés (**κρίμα**). » (1 Cor. 11:28-32)

« ...car aussi le Père ne juge (**κρίνειν**) personne, mais il a donné tout le jugement (**κρίσις**) au Fils [...] En vérité, en vérité, je vous dis que celui qui entend ma parole, et qui croit celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle et ne vient pas en jugement (**κρίσις**) [...] et il lui a donné autorité de juger (**κρίσις**) aussi, parce qu'il est fils de l'homme [...] et ils sortiront, ceux qui auront pratiqué le bien, en résurrection de vie ; et ceux qui auront fait le mal, en résurrection de jugement (**κρίσις**). » (Jean 5:22, 24, 27, 29)

« Mais nous-mêmes nous avons en nous-mêmes la sentence (**ἀπόκριμα**) de mort » (2 Cor. 1:9)

« ...que les prophètes parlent, deux ou trois, et que les autres jugent (**διακρίνειν**) » (1 Cor. 14:29)

Annexe 2 : κρίνειν et ses dérivés dans le Nouveau Testament

L'excellente concordance grecque *The New Englishman's Greek Concordance and Lexicon* de G.V. Wigram (édition de 1844, rééditée par et J.P. Green en 1982) donne des indications précieuses sur l'emploi du mot κρίνειν. Pour ce mot et chacun de ses dérivés, cette édition indique les numéros de référence dans :

- la *Strong's Exhaustive Concordance* (1890 – n°),
- le *Arndt-Gingrich Greek-English Lexicon* (1957 – n° pages),
- le *Kittel's Theological Dictionary* (allemand 1933–1979 ; anglais 1964–1976 – n° volumes pages)
- et le *Thayer's Greek-English Lexicon* (1889 – n° pages, colonnes).

Toutes ces concordances ont été visiblement élaborées à partir de l'énorme travail accompli initialement par **G.V. Wigram**.

Pour chacun de ces mots, nous indiquons ici en particulier le nombre d'occurrences dans le Nouveau Testament, son sens général donné par le Wigram-Green, les principaux versets avec leurs nuances, et la manière dont il a été traduit en français et en anglais.

grec	n°	verset	JND française	JND anglaise	Authorized Version	Revised Version
κρίνειν (111) <i>juger (en général)</i>	2919 452 3:912 360b	Jean 18:31 Actes 24:21 1 Cor. 6:1, 6 1 Cor. 11:31	jugez-le mis en jugement entrer en procès jugés	judge him I am judged prosecute his suit judged	judge him called in question go to law discerned	judge him called in question go to law would judge
κρίμα (28) <i>jugement, procès</i>	2917 451 3:921 360a	Jean 9:39 Rom. 3:8 1 Cor. 6:7	le jugement le jugement des procès	judgment judgment suits	judgment condamnation ⁵ have law suits	judgment damnation go to law
κρίσις (48) <i>jugement, verdict</i>	2920 453 3:921 361b	Matt. 5:21 Matt. 23:33 Jean 8:16 2 Pierre 2:11	du jugement au jugement mon jugement de jugement	judgment judgment my judgement an (injurious) charge	judgment judgment my judgement judgment	judgment damnation my judgement accusation
ἀνακρίνειν (16) <i>examiner, analyser, investiguer, scruter</i>	350 55 3:921 39a	Actes 12:19 Actes 17:11	faire subir un interrogatoire examinant	having examined searching	examined examining	examined and searched
ἀνακρίσις (1) <i>examen préalable ou préparatoire</i>	351 56 3:921 39a	Actes 25:26	(procéder à) un interrogatoire	an examination	had examination	had examination
διακρίνειν (19) <i>distinguer (entre), décider, juger</i>	1252 184 3:921 138b	Matt. 16:3 Actes 11:12 Actes 11:2 Rom. 4:20	discerner sans hésiter disputaient ne pas former de doute	discern nothing doubting contended hesitated not	discern making no distinction contended staggered not	discern nothing doubting contended wavered not
διακρίσις (3) <i>différenciation, distinction (entre), discernement</i>	1253 184 3:921 139a	Rom. 14:1 1 Cor. 12:10 Héb. 5:14	décision discernements au discernement (à discerner)	determining discerning distinguishing	disputations discernings discern	disputations discerning discern
ἐγκρίνειν (1)	1469	2 Cor. 10:12	considérer parmi,	class (ourselves)	not bold to number ⁶	not make

⁵ Les mauvaises traductions ont été mises en caractères rouges.

<i>considérer (parmi), classer (dans un groupe)</i>	215 3:921 167a		ranger			ourselves of the number
κατακρίνειν (18) <i>juger (contre), condamner</i>	2632 413 3:921 332a	Rom. 2:1 Rom. 8:3	tu te condamnes a condamné	Condemnest thyself condemned	condemnest thyself condemned	condemnest thyself condemned
κατακρίμα (3) <i>jugement (adverse), condemnation</i>	2631 413 3:921 332a	Rom. 5:16, 18 Rom. 8:1	en condemnation aucune condamnation	to condemnation no condemnation	unto condemnation no condemnation	to condemnation no condemnation
κατακρίσις (2) <i>acte de porter un jugement (contre), condemnation</i>	2633 413 3:921 332b	2 Cor. 3:9 2 Cor. 7:3	de la condamnation pour votre condamnation (pour vous condamner)	of condemnation for condemnation	of condemnation to condemn	of condemnation to condemn
συγκρίνειν (3) <i>joindre, comparer</i>	4793 782 3:921 593b	1 Cor. 2:13 2 Cor. 10:12 (2x)	communiquer, exposer	communicating ⁷ compare (ourselves), measuring	comparing ⁸ compare, comparing	comparing compare, comparing

Les verbes κρίνειν (*juger*), ἀνακρίνειν (*examiner*), διακρίνειν (*distinguer*), ἐγκρίνειν (*considérer parmi*), συγκρίνειν (*combiner*) et leurs dérivés ne signifient jamais *condamner* ou *damner*, qui est le sens du verbe κατακρίνειν et de ses dérivés.

D.A., septembre 2026

⁶ Note A.V. : Gr. : to judge

⁷ Note JND : ou *exposant* ; signifie littéralement *joignant*, ou *mettant ensemble*, comme cela est interprété ou exposé fréquemment dans la Septante (Gen. 40:8 ; 41:12, 15 ; Nomb. 15:34 (*déterminé*)).

⁸ Note A.V. : Or combining ; or interpreting spiritual things to spiritual men.